



## Flash info

### Export vers le Japon

Le ministère Japonais a publié les règles d'export des produits UE vers le Japon : [Update](#) of 18.05 by MAFF (Ministry of Japan).

Les produits suivants peuvent être exportés vers le Japon en tant que produits biologiques car **il existe un accord d'équivalence et des accords commerciaux pour ces catégories** :

- 🍒 Les végétaux et produits végétaux,
- 🐄 Les produits animaux (limités aux espèces animales couvertes par le règlement Japonais),
- Les denrées destinées à l'alimentation humaine 🍷 **y compris les vins** 🍷 et boissons alcoolisées biologiques, mais excluant les aliments transformés dérivés d'algues biologiques.

CERTIPAQ BIO est reconnu par le Japon comme organisme certificateur pouvant certifier les produits destinés à être exportés vers le Japon.

**Si vous devez exporter des produits biologiques vers le Japon, vous devez passer par un importateur certifié**, qui devra vous indiquer quels sont les modalités d'application du logo JAS sur les produits et quels sont les documents nécessaires pour cet export 📄.

Nous restons à votre écoute en cas de questions 😊

Accès à la liste des Organismes certificateurs reconnus par le Ministère de l'agriculture du Japon



## Certipaq Bio

77 Impasse Jean Mouillade - 85000 La Roche sur Yon

This email was sent to {{contact.EMAIL}}

[Se désinscrire](#)